

# Leur crise, on ne la paiera pas!

# L'INÉDIT

# MAC

Le journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal \* Hiver 2011



MANIFESTATION NATIONALE  
SAMEDI 12 MARS 2011 À 12 H • PLACE DU CANADA À MONTRÉAL

UN BUDGET ÉQUITABLE

UNE QUESTION DE  
**CHOIX**

✓ SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES  
✓ RÉPARTITION DE LA RICHESSE  
✓ EMPLOIS DE QUALITÉ

alliance  
sociale



~~TAXE SANTÉ~~  
~~HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ~~  
~~TARIFICATION ET PRIVATISATION~~

## AU SOMMAIRE :

Quoi de neuf à l'assurance-chômage ?	2
Marche mondiale des femmes	4
Appuis	5
Halte à Charest !	6
Vie associative	8
À gauche le Québec ?	10
Le Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	12

## Venez marcher sous la bannière du MAC de Montréal !

Retrouvez-nous à 12 h angle Peel et de la rue du Square Dorchester

LA COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET L'ARRÊT GILL

# Une interprétation douteuse

Par Jacques Beaudoin

Comme nous l'avons rapporté dans le dernier numéro de *L'INFOMAC* (automne 2010), la Cour d'appel fédérale a rendu une importante décision le 8 juillet 2010<sup>1</sup>, qui représente une trop rare victoire pour les chômeurs et les chômeuses. Cette décision est venue clarifier l'interprétation du paragraphe 7.1 (4) de la *Loi sur l'assurance-emploi* quant à l'émission d'un **avis de violation** à un prestataire (ou ex-prestataire) à qui la Commission de l'assurance-chômage impose une pénalité pour fausse déclaration. Il semble toutefois que cela ne soit pas encore assez clair pour les responsables de la Commission, qui appliquent cette décision d'une manière douteuse...

Rappelons que lorsque la Commission considère qu'un prestataire a fait « sciemment » (c'est-à-dire en pleine connaissance de cause) une fausse déclaration, elle peut lui imposer une pénalité monétaire. En plus, elle peut émettre un avis de violation. Cet avis signifie que pour ses deux prochaines demandes de chômage et ce, durant les cinq années qui suivent, le prestataire devra accumuler un nombre d'heures de travail assurables supérieur à la norme en vigueur, pouvant aller jusqu'au double.

Jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale vienne trancher la question, la Commission émettait automatiquement un tel avis, dès qu'elle décidait d'imposer une pénalité monétaire. La jurisprudence majoritaire semblait d'ailleurs confirmer cette interprétation de la Commission, comme quoi elle n'avait pas le choix : l'avis de violation était obligatoirement émis, dans tous les cas où il y avait pénalité.

Dans sa récente décision, la Cour d'appel fédérale a conclu que l'émission d'un tel avis ne devait plus être

automatique. Elle a fait sienne une remarque incidente faite par le juge Létourneau dans un arrêt antérieur<sup>2</sup> : « *Devant la gravité des actes délictueux posés, la Commission peut décider qu'il y a lieu d'imposer une sanction additionnelle et de tenir l'auteur des actes responsable d'une violation au sens de l'article 7.1.* »<sup>3</sup> La Commission a la discrétion « *de choisir la ou les mesures dissuasives appropriées dans les circonstances, si plus d'une mesure de sanction s'avère nécessaire pour rencontrer les objectifs de la Loi...* [S]i les circonstances de la perpétration des actes délictueux requièrent, de l'avis de la Commission, plus qu'une sanction pécuniaire, celle-ci peut renforcer ou bonifier la sanction pécuniaire en émettant un avis de violation... »<sup>4</sup>

Dans les cas où elle impose une pénalité à la suite de la perpétration d'un acte délictueux, la question que la Commission de l'assurance-chômage devrait désormais se poser est donc celle-ci : **l'émission d'un avis de violation, en sus de la pénalité monétaire, est-elle nécessaire pour atteindre l'objectif de dissuasion prévu par la Loi ?**

Il va de soi que dans les cas où la Commission tient compte de l'existence de circonstances atténuantes pour réduire le montant de la pénalité, on voit mal comment elle pourrait justifier l'imposition d'une sanction additionnelle, dont les conséquences peuvent être aussi graves que de faire perdre à un prestataire le droit à l'assurance-chômage pour une période de cinq ans. C'était d'ailleurs la question qui se posait dans l'arrêt *Gill*, où la Commission avait accepté la réduction de la pénalité à 1 \$, compte tenu de l'existence de motifs humanitaires et atténuants. Dans un cas de cette espèce, l'émission d'un avis de violation entraînerait une conséquence « *exagérément sévère ou inéquitable* »,

pour reprendre les termes du juge Stratas<sup>5</sup>.

Malheureusement, depuis que l'arrêt *Gill* a été rendu, nous avons été témoins d'une interprétation inconsciente et parfois douteuse de la part de la Commission. Il y a eu certains cas, certes, où la Commission s'est posé la bonne question et a recommandé d'annuler l'avis de violation qu'elle avait émis, la pénalité monétaire étant à ses yeux suffisamment dissuasive. Il y en a eu d'autres où tenant compte des circonstances atténuantes, la Commission a également recommandé d'annuler la violation. Dans l'un des cas portés à notre connaissance, la Commission a par ailleurs recommandé le maintien de la violation, jugeant qu'il y avait circonstances aggravantes – une interprétation qui ne faisait pas nécessairement notre affaire, mais qui avait le mérite d'être compatible avec l'esprit de l'arrêt *Gill*.

Le malheur, c'est qu'il y a bien d'autres cas, suffisamment nombreux pour que ce soit inquiétant, où la Commission s'est écarté de l'arrêt *Gill*. Nous avons eu plusieurs dossiers dans lesquels la Commission a recommandé le maintien de la violation, simplement sur la base qu'il n'y avait pas de circonstances atténuantes qui justifient de l'annuler. Certes, on l'a vu, l'existence de circonstances atténuantes est un facteur qui milite pour que l'on n'impose pas de violation. Mais même dans les cas où il n'y a pas de telles circonstances atténuantes, la Commission reste tenue de se poser la question, à **savoir si la pénalité monétaire est suffisamment dissuasive en soi et le cas échéant, si une sanction additionnelle s'impose.**

Lire la suite à la page 3 

# Prolongation de trois projets pilotes

Par le Mouvement Action-Chômage de Montréal

Dans le dernier numéro de *L'INFOMAC* (automne 2010), nous faisons état du fait que plusieurs projets pilotes assouplissant certaines règles du régime d'assurance-chômage étaient arrivés à échéance, sans que l'on sache s'ils allaient être renouvelés. C'était l'occasion de rappeler que depuis plusieurs années déjà, le gouvernement fédéral a choisi de ne procéder qu'à quelques ajustements à la pièce, de nature temporaire, plutôt que de procéder à une refonte en bonne et due forme et de rétablir un régime qui réponde aux besoins des travailleurs et travailleuses. Entre-temps, le gouvernement a annoncé le prolongement – partiel ou total – de trois de ces projets.

## Projet pilote sur l'augmentation des gains admissibles

La règle qui établit à 25 % de son taux de prestations les gains hebdomadaires admissibles pour un prestataire qui travaille à temps partiel – cela, sans que sa prestation soit affectée – est remplacée de nouveau par celle du 40 %. Les prestataires qui reçoivent 188 \$ ou moins par semaine pourront en outre gagner 75 \$. Ce projet pilote s'applique dans toutes les régions économiques et se terminera le 6 août 2011.

## Projet pilote des 14 meilleures semaines

Grâce à ce projet, au lieu de comptabiliser les 26 semaines qui précèdent le dernier arrêt de rémunération pour calculer le taux de prestations, on ne tient compte que des

14 semaines pendant lesquelles le salaire du prestataire aura été le plus élevé. Attention, toutefois : ce projet ne s'applique qu'à 25 régions économiques désignées, incluant le Centre du Québec, mais pas la grande région de Montréal (voir le site Web du MAC de Montréal pour en connaître la liste). Il viendra à échéance le 25 juin 2011.

## Projet pilote des cinq semaines supplémentaires

Jusqu'au 11 septembre 2010, les demandeurs pouvaient bénéficier d'une prolongation de cinq semaines du nombre de semaines d'admissibilité à l'assurance-chômage. Ce projet a été partiellement reconduit jusqu'au 15 septembre 2012, mais il ne s'applique plus que dans 21 régions économiques désignées (excluant encore une fois la région de Montréal). De plus, le nombre de semaines payables est plafonné à 45, ce qui veut dire qu'un prestataire déjà éligible au maximum ne pourra bénéficier de cette prolongation. Enfin, le projet se terminera avant terme dans les régions où le taux de chômage descendra sous la barre du 8 % durant 12 mois consécutifs.

## Non-renouvellement du projet pilote des 840 heures

Une demande de renouvellement d'un autre projet cher aux groupes de défense des sans-emploi dans les régions où le taux de chômage est élevé a fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part de la ministre des Ressources humaines et du Développe-

ment des compétences, Diane Finley. En vertu de ce projet, qui s'est terminé le 4 décembre 2010, on exigeait des demandeurs considérés comme des « nouveaux arrivants sur le marché du travail » 840 heures de travail assurables, plutôt que 910 heures, pour avoir droit aux prestations régulières.

Interrogée à la Chambre des communes, Mme Finley a simplement déclaré que « cette idée n'était pas bonne » (sic). « Nous n'avons pas atteint les buts du programme et cela a coûté très cher », d'ajouter la ministre. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette explication ne brille pas par sa cohérence. Le but du projet pilote était de favoriser l'accès au régime à une catégorie limitée de prestataires qui occupent un travail saisonnier, dans les régions où le taux de chômage est élevé. Or, si « cela a coûté très cher » comme l'affirme la ministre, c'est la preuve que le projet a atteint son but, contrairement à ce qu'elle prétend.

Cette décision a été fortement dénoncée par plusieurs groupes membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), dont Action Chômage Haute Côte-Nord, le Mouvement Action-Chômage de la Gaspésie et le MAC de Trois-Rivières. Des militantes et militants du MAC Lac Saint-Jean et de L.A.S.T.U.S.E. de Ville Saguenay se sont présentés au bureau du ministre Jean-Pierre Blackburn pour dénoncer cette décision, qui réduira encore plus l'accessibilité à l'assurance-chômage, en particulier pour les femmes et les jeunes.

## ☞ Suite de la page 2

Nous avons même eu affaire à un cas où tout en suggérant de réduire la pénalité de 50 % à 10 %, la Commission a recommandé de maintenir l'avis de violation, car celui-ci n'aurait vraisemblablement pas de conséquence pour le prestataire, étant donné que son historique de travail laissait croire qu'il n'aurait pas de difficulté à se qualifier aux prestations à l'avenir, en dépit de la hausse des heures requises ! Mais pourquoi donc imposer une telle sanction, qui se veut dissuasive, si l'on prétend qu'elle ne produira aucun effet ?

On pourrait croire que cette interprétation particulièrement loufoque fut simplement le fait d'un fonctionnaire égaré mais malheureusement, on la retrouve écrite noir sur blanc au chapitre 18.10.1 du *Guide de détermination de l'admissibilité*<sup>6</sup> – une directive ministérielle utilisée par les agents d'assurance-chômage pour rendre leurs décisions.

Depuis maintenant sept mois que l'arrêt *Gill* a été rendu, il est temps que la Commission l'accepte et l'applique de manière conséquente. En attendant, nous invitons les prestataires ou ex-

prestataires qui se voient imposer un avis de violation à nous consulter, pour évaluer la pertinence de le contester.

1 *Gill c. Canada (Procureur général)*, 2010 CAF 182 (CanLII).

2 *Canada (Procureur général) c. Savard*, 2006 CAF 327, [2007] 2 R.C.F. 429.

3 *Op. cit.*, par. 25 (nous soulignons).

4 *Op. cit.*, par. 37 et 38 (nous soulignons).

5 *Gill c. Canada (Procureur général)*, op. cit., note 1, par. 40.

6 En ligne : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/guide/principal.shtml>

# Les femmes discriminées par l'assurance-chômage

Par le MAC de Montréal

L'édition 2010 de la **Marche mondiale des femmes** s'est terminée le 17 octobre dernier à Rimouski par une grande marche, à laquelle plus de 10 000 personnes se sont jointes. La semaine précédente, des milliers de femmes et d'hommes avaient participé à plus de 400 actions à travers la province, pour revendiquer le droit des femmes à l'égalité. Après avoir beaucoup parlé de cette fameuse vidéo produite par la Fédération des femmes du Québec, dans laquelle une mère dénonçait le fait que son fils ait été utilisé comme chair à canon par l'armée canadienne, les grands médias ont finalement très peu couvert la grande marche de Rimouski et les multiples événements qui ont eu lieu un peu partout au Québec.

Quant à nous, après avoir tenu une soirée d'information animée par deux militantes de **L'Écho des femmes de la Petite-Patrie**, nous avons participé au rassemblement organisé par cet organisme, le mardi 12 octobre. Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la journée thématique sur *le travail, l'autonomie économique et la lutte contre la pauvreté des femmes*. Pour le MAC, ce fut l'occasion de dénoncer la discrimination que subissent les travailleuses en regard du régime d'assurance-chômage.

Une étude publiée il y a trois ans par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)<sup>1</sup> démontrait en effet que la plupart des femmes sont pénalisées par le type de couverture actuellement prévu par le régime d'assurance-chômage. Les chiffres analysés par les auteures de cette étude montrent que l'écart entre l'admissibilité au régime des hommes et des femmes est considérable. Quand on sait qu'au départ, seule une minorité de chômeurs et de chômeuses se qualifie à des prestations, cet écart apparaît d'autant plus inique.

Ainsi, en 2004, « 40 pour cent des hommes sans emploi recevaient des prestations d'assurance-emploi, alors que ce taux ne

s'établissait qu'à 32 pour cent chez les femmes dans la même situation ». De plus, « pour la plupart des femmes, la probabilité de recevoir un jour des prestations d'assurance-emploi demeure faible », cela, parce que « le programme ne reconnaît pas que les femmes, comparativement aux hommes, ont différentes habitudes de travail rémunéré, du fait de leurs responsabilités familiales ».

La coauteure de l'étude, Monica Townson, explique que même lorsqu'elles occupent des emplois à temps plein, les femmes travaillent généralement moins d'heures que les hommes. Elles sont aussi beaucoup plus nombreuses à occuper des emplois précaires, à temps partiel. Comme l'admissi-



Le rassemblement de la Marche mondiale des femmes, à Rimouski, le 17 octobre 2010.

bilité au régime (et éventuellement, le nombre de semaines de prestations auxquelles elles auront droit) dépend du nombre d'heures travaillées au cours des 52 semaines qui précèdent la période de chômage, les femmes sont désavantagées quant à l'accès aux prestations.

L'étude du CCPA révèle en outre que les changements apportés au régime en 1996 ont contribué à accroître l'écart qui existait déjà entre la couverture des hommes et des femmes par l'assurance-chômage. Ses auteures pointent le fait que les femmes qui ont fait partie durant des années de la population active mais qui ont dû s'en retirer temporairement, peuvent se voir exiger un plus grand nombre d'heures pour pouvoir se qualifier, du fait qu'on les considère comme de « nouvelles arrivantes » sur le marché du travail.

Enfin, « si elles quittent un emploi pour s'occuper de leur famille, elles ne sont tout simplement admissibles » à l'assurance-chômage, parce que jugées non disponibles pour travailler. Cette disposition est particulièrement hypocrite : le régime prévoit en effet que le fait de quitter son emploi pour s'occuper de son enfant peut justifier une mère de quitter son emploi, mais tout de suite après, une fois qu'on lui aura établi un droit aux prestations, on lui dira qu'elle n'est pas payable parce qu'elle n'est plus disponible pour travailler !

Tout comme les groupes de chômeurs et chômeuses et les syndicats, les auteures de l'étude du CCPA recommandent que le gouvernement fédéral établisse une norme unique d'admissibilité à l'assurance-chômage, fixée à 360 heures. « Ainsi, les travailleurs et les travailleuses pourraient être admissibles à des prestations s'ils ont travaillé 360 heures au cours des 12 derniers mois ou s'ils ont travaillé en moyenne 360 heures par année au cours de trois des cinq années précédant leur demande de prestations ». Cette nouvelle règle s'appliquerait à toutes les catégories de prestations (régulières, maladie, compassion...).

Il va sans dire que cette recommandation, faite en 2007, est demeurée lettre morte auprès du gouvernement Harper. Il faudra certes une mobilisation forte et unie à travers tout le Canada pour qu'on en arrive à un régime qui réponde vraiment aux besoins des travailleurs, et dans ce cas-ci, des travailleuses.

<sup>1</sup> Monica Townson et Kevin Hayes, *Les femmes et le programme d'assurance-emploi*, Centre canadien de politiques alternatives, Novembre 2007, 43 p. En ligne : [http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National\\_Office\\_Pubs/2007/Les\\_femmes\\_et\\_AE.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Les_femmes_et_AE.pdf).

# Accès à l'aide juridique : le grand vide

*Par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique*

La Coalition pour l'accès à l'aide juridique qualifie le plan quinquennal visant à favoriser l'accès à l'aide juridique d'échec total. Ce plan, qui a pris fin le 31 décembre, devait permettre d'accroître l'accès au régime d'aide juridique pour 900 000 personnes. Or, l'augmentation des seuils d'admissibilité a été si faible au cours de ces cinq dernières années que l'impact a été nul sur le nombre de personnes ayant eu accès aux services.

Ce constat lamentable est bien documenté. En octobre dernier, le Barreau du Québec est parvenu à la même conclusion que la Coalition. Dans une étude, celui-ci a démontré que si les 30 millions de dollars récurrents promis en 2005 avaient été injectés, les personnes seules travaillant au salaire minimum auraient droit à l'aide juridique, alors que ce n'est toujours pas le cas.

## Plus que jamais, même les pauvres n'ont pas droit à l'aide juridique !

Actuellement, le seuil d'admissibilité pour une personne seule est de 13 007 \$ bruts par année, ce qui correspond à 65 % du salaire

minimum. Le 1<sup>er</sup> mai 2011, celui-ci atteindra 20 072 \$ bruts annuellement pour des semaines de travail de 40 heures. Il plafonne présentement à 19 760 \$. Autrefois arrimés au salaire minimum, les seuils d'admissibilité sont maintenant alignés sur les barèmes extrêmement bas de l'aide sociale.

La Coalition exhorte le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, à majorer immédiatement les seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum. Elle lui demande aussi de les déterminer en fonction des revenus mensuels et non annuels d'une personne.

## Le ministre de nouveau interpellé

Au terme d'une réforme ratée, les Québécois les plus démunis sont laissés en plan en ce qui concerne l'accès à la justice. Actuellement, le ministre n'envisage pas de prendre de nouvelles mesures et ne prévoit pas dresser le bilan de cette réforme. Pour le gouvernement, le dossier semble clos.

Le 3 septembre dernier, Me Lise Ferland, porte-parole de la Coalition, a adressé au ministre de la Justice une demande de rencontre qui n'a pas eu de suite. Le 7 décembre, elle a réitéré sa requête : « *Monsieur le*

*Ministre, l'accès à la justice est de notre point de vue un dossier très important pour les Québécois. Nous souhaitons partager avec vous nos préoccupations. Nous voulons aussi connaître vos orientations quant à l'accès à l'aide juridique pour les années à venir. Nous croyons également qu'il est pertinent de faire le point sur la démarche des cinq dernières années.* »

La Coalition bénéficie d'un appui important de la population. Au cours des dernières semaines, plus de 150 regroupements divers (incluant le MAC de Montréal) et de nombreux citoyens ont fait parvenir une lettre au ministre, revendiquant des modifications immédiates pour rendre l'aide juridique réellement accessible. La participation des groupes et des citoyens témoigne de l'importance de cette question pour les Québécois. Le ministre ne doit pas faire la sourde oreille.

La Coalition regroupe 47 organismes membres et une multitude de sympathisants provenant de divers milieux. Pour obtenir plus d'informations sur la campagne d'accès à l'aide juridique et consulter les listes des membres et des organismes appuyant ses revendications, voir le site : <http://www.coalitionaidejuridique.org>

# Suspension de deux étudiants au Cégep de Bois-de-Boulogne

*Par Jacques Beaudoin*

Le temps de quelques jours, on s'est cru de retour à l'époque de Duplessis l'automne dernier, alors que la direction du Cégep de Bois-de-Boulogne a suspendu deux membres de l'association étudiante et en a menacé cinq autres d'expulsion. Leur « crime » ? Avoir osé distribuer des tracts sans le consentement de la direction...

Lors de la journée portes ouvertes qui avait lieu le 20 octobre, l'association étudiante – c'est son rôle – a voulu informer ses futurs membres à propos de la volonté du gouvernement québécois d'augmenter les frais de scolarité universitaires. Elle souhaitait ainsi inciter la nouvelle cohorte à s'impliquer dans la vie étudiante. Des membres de l'association ont donc installé un kiosque et distribué des tracts aux futurs étudiantes et étudiants. Mais pour la direction du Cégep, cela constitua ni plus ni moins qu'un crime de lèse-majesté.

Dans une lettre adressée à l'un des étudiants « fautifs », le directeur adjoint des études s'est plaint de l'impact négatif qu'une distribution de tracts pouvait avoir sur l'image de

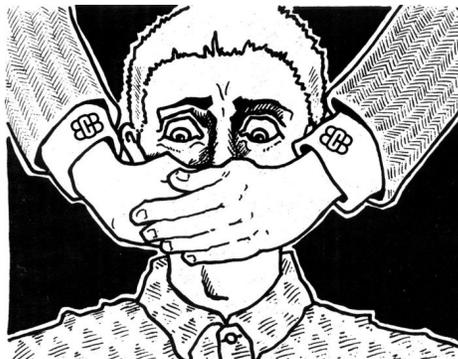
l'institution (on parle ici du Collège de Bois-de-Boulogne, ma chère !) : « *Vous avez perturbé le déroulement normal d'une activité du collège en distribuant des tracts non autorisés et en soutenant auprès des futurs étudiants et leurs parents des propos pouvant compromettre leur décision de déposer une demande d'admission.* »

À notre avis, il est plutôt sain – c'est même assez réjouissant – que des étudiantes et étudiants prennent la parole et expriment ouvertement leur point de vue. Le fait que ce phénomène existe donnerait plutôt envie de s'inscrire à Bois-de-Boulogne, si ça se trouve. Car qui donc aura le goût de passer deux ou trois ans de sa vie dans une institution d'enseignement où l'on décourage la liberté d'expression et où l'on exige l'approbation de la direction pour distribuer une simple feuille de papier ?

Mais bon, il semble que la direction du Cégep de Bois-de-Boulogne ne soit pas de cet avis. Elle se pense peut-être encore à l'époque où les ecclésiastiques qui dirigeaient les collèges classiques décidaient d'autorité de ce qui pouvait circuler, ou pas, dans leurs institutions.

Dans une lettre adressée au directeur général de l'institution, le Mouvement Action-Chômage de Montréal a tenu à dénoncer cette atteinte inacceptable aux droits et libertés fondamentaux, à commencer par la liberté d'expression. Le MAC de Montréal exige que la direction du cégep annule sa décision et présente ses excuses aux étudiants qui en ont été l'objet, ainsi qu'à leur association.

Nous appuyons également les démarches juridiques entreprises par l'Association générale étudiante de Bois-de-Boulogne pour obtenir réparation.



# Budget du Québec, une question de choix !

*L'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation s'unissent*

Près de 150 organisations syndicales, communautaires, étudiantes, féministes, populaires et écologistes composant l'**Alliance sociale** et la **Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics** s'unissent pour proposer des mesures progressistes et réalistes en vue du prochain budget que présentera le ministre des Finances, Raymond Bachand. Pour ce faire, ils annoncent la tenue d'une grande manifestation le 12 mars à Montréal, à 13 h.

Malheureusement, le ministre des Finances a déjà clairement indiqué que son budget serait en ligne droite avec le précédent. Les membres de la Coalition et de l'Alliance jugent qu'il ne fait pas les bons choix budgétaires. « *Le gouvernement Charest invoque la précarité des finances publiques pour justifier ses politiques alors que des solutions équitables sont à portée de main. C'est pour cette raison que nous nous opposons à plusieurs des mesures qu'il met de l'avant parce qu'elles ne font qu'alourdir le fardeau des citoyennes et des citoyens du Québec au risque de mettre en péril l'équilibre financier des familles* », ont plaidé les représentantes et les représentants de l'Alliance et de la Coalition.

## Non aux mesures injustes

L'Alliance sociale et la Coalition s'opposent fermement à la tarification et à la privatisation des services. « *Nous nous opposons à toutes formes de taxation régressive qui pèsent davantage sur les personnes moins fortunées et celles dont la santé est la plus fragile. En ce sens,*

*la taxe santé de 200 \$, en plus d'être discriminatoire à l'égard des femmes, est profondément inéquitable, car elle demande le même effort à tous les ménages, et ce, indépendamment de leurs revenus. Il s'agit là d'un recul social important et nous exigeons du gouvernement qu'il la retire* », ajoutent-elles.

Les deux organisations rejettent aussi la hausse des droits de scolarité prévue à compter de 2012, car elle réduit l'accessibilité aux études universitaires. Elles s'insurgent de la mauvaise gestion constatée dans certaines universités où les primes faramineuses semblent être devenues monnaie courante. Elles considèrent que d'autres choix existent pour mieux financer nos universités.

La Coalition et l'Alliance remettent aussi en question l'ampleur des compressions budgétaires envisagées. Elles mineront, à leur avis, la qualité des services publics et des programmes sociaux et ouvriront la porte encore plus grande à leur privatisation. Elles auront aussi pour effet de renvoyer aux familles et, en premier lieu, aux femmes des responsabilités jusqu'ici assumées par l'État.



## Oui à de meilleurs choix

L'Alliance et la Coalition seront donc dans les rues le 12 mars prochain pour exiger du gouvernement qu'il fasse les bons choix. « *Il est temps que ce gouvernement privilégie des choix plus socialement acceptables qui tiennent compte d'une meilleure redistribution de la richesse. Il doit investir dans les services à la population et mettre tout en œuvre pour que les emplois soient de qualité* », ont conclu les représentantes et les représentants de la Coalition et de l'Alliance sociale.

## ÉQUATION PARFAITE

À industrie nauséabonde, porte-parole nauséabond. Le choix de l'industrie pétrolière et gazière d'engager Lucien Bouchard comme chef est logique. Ce dernier étant aussi toxique que les produits qu'il défendra.

Lucien Bouchard est un représentant tout ce qu'il y a de conforme à l'idée qu'on se fait d'un grand bourgeois XIX<sup>e</sup> siècle. Moralisateur, méprisant, un peu raciste et tout à la défense des privilèges de sa caste. Tout cela au XXI<sup>e</sup> siècle !

Qu'on se rappelle sa sortie concernant le manque de bébés blancs au Québec, le déficit zéro qui a été le premier coup de hache dans le système de santé avec les drames humains qui en découlent encore aujourd'hui, ses luttes contre les travailleurs d'Olymel, de la SAQ (teintées de mépris), ses leçons de morale comme quoi nous ne sommes pas assez productifs, compétitifs, flexibles et soumis aux impératifs du marché.

J'adore ces remontrances qui nous viennent de quelqu'un qui doit se faire dans les 400 dollars l'heure (minimum) en tant qu'avocat des puissants. À lui seul, cet homme est un pollueur social extrêmement nuisible. Il sera donc très à l'aise dans le cadre de ses nouvelles fonctions et fera, j'en suis certain, de l'excellent boulot...

Martin Richard

**Extrait du document *Remettre la riche\$\$e à nos services*, publié par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (nonauxhausses.org) :**

**Les mesures du budget Bachand : Impact sur la population**

Chacune des mesures est analysée en fonction de l'impact sur deux familles types<sup>9</sup> :

 Famille de deux adultes et deux enfants mineurs avec un revenu après impôt de 194 500 \$ par année

 Famille de deux adultes et deux enfants mineurs avec un revenu après impôt de 24 500 \$ par année

**↑ Hausse des tarifs en santé ↑**

Le budget nous annonce une contribution santé pour tous les adultes, à l'exception des ménages à très faible revenu (moins de 14 400 \$ de revenu par année), de 25 \$ en 2010, 100 \$ en 2011, 200 \$ en 2012.

Le gouvernement proposait aussi un ticket modérateur de 25 \$ par visite médicale. Bien qu'il vienne d'abandonner cette idée, il étudie la possibilité d'augmenter encore davantage la contribution santé....

**200 \$ par individu gagnant plus de 14 400 \$ par année**

 400 \$ = 0,2 % du revenu

 400 \$ = 1,6 % du revenu (huit fois plus d'impact)

 Une mesure inéquitable, car c'est un tarif fixe ayant un impact plus grand sur les plus pauvres. C'est aussi une porte ouverte à une plus grande privatisation !

**↑ Hausse des frais de scolarité ↑**

On nous annonce une importante augmentation des frais de scolarité universitaire à l'automne 2012, s'ajoutant aux précédentes. Le montant de cette hausse n'est pas encore connu, mais si on rejoint la moyenne canadienne, la hausse représentera plusieurs milliers de dollars par étudiant. Même avec une hausse des prêts et bourses, on peut envisager un effet dramatique sur l'accès à l'éducation pour les familles moins fortunées.

On observe aussi une hausse des frais exigés des parents à la rentrée ou en cours d'année scolaire ; au primaire et au secondaire ces frais ont connu une augmentation constante et importante (services de garde, journées pédagogiques, sorties, activités spéciales, etc.). La facture peut facilement excéder 1 000 \$ pour une année scolaire.

**Augmentation de 3 149 \$ par étudiant à temps plein (passant de 2 180 \$ à 5 329 \$) pour l'éducation universitaire, si on rejoint la moyenne canadienne.**

 3 149 \$ = 1,03 % du revenu

 3 149 \$ = 12,9 % du revenu (douze fois plus d'impact)



Cette mesure rendra les frais de scolarité exorbitants pour les familles à faible revenu. L'accès à l'éducation pour ces familles est compromis et l'endettement des étudiants ayant recours aux prêts et bourses sera alourdi.

**↑ Hausse des tarifs d'électricité ↑**

Malgré tous les profits engrangés par Hydro-Québec ces dernières années, on nous annonce une augmentation des tarifs d'électricité du bloc patrimonial à compter de 2014 jusqu'en 2018, totalisant 1 cent par kilowatt/heure par année. Le tarif sera par la suite ajusté au rythme de l'inflation. Les revenus supplémentaires provenant de la hausse de 2,79 à 3,79 cents le kilowatt/heure du bloc patrimonial seront versés au Fonds des générations créé pour rembourser la dette. Alors qu'à l'origine le Fonds des générations devait être alimenté par les profits d'Hydro-Québec, voilà maintenant qu'Hydro hausse les tarifs pour pouvoir rembourser la dette

**Augmentation projetée de 1¢ le kilowatt/heure par année, équivalant à près de 500 \$ par année, pour les ménages à faible et moyen revenu.**

 789 \$<sup>10</sup> = 0,4 % du revenu

 500 \$ = 2,6 % du revenu (sept fois plus d'impact)



L'électricité est un service essentiel pour tout le monde au Québec. Une hausse aussi importante des tarifs risque de compromettre le bien-être des familles à faible revenu.

**↑ Hausse de la TVQ ↑**

On nous annonce aussi une hausse de la taxe de vente du Québec (TVQ) de 2 % sur deux ans. Cette taxe est payée par tout le monde, peu importe leur revenu. Nous sommes loin d'un système équitable !

**Pour faire passer la pilule...**

**Un crédit d'impôt pour la solidarité ?**

Pour pallier aux multiples hausses de tarifs, le gouvernement promet un « crédit d'impôt pour la solidarité ». Ce nouveau crédit apportera en moyenne 174 \$ de plus par an que les anciens crédits qu'il remplace (crédits pour TVQ et impôt fonciers). On peut déjà prévoir qu'il ne réussira pas à compenser pour les hausses de tarifs, de la TVQ et la contribution santé, même si le gouvernement promet de l'ajuster chaque année.

**Effet cumulé des hausses de tarifs du budget pour une famille avec enfants en garderie : 1 819 \$**

**Effet cumulé des hausses de tarifs du budget pour une famille avec un enfant à l'université : 4 388 \$**



Le crédit de solidarité ne protégera pas les ménages québécois des hausses de tarifs du dernier budget. Les personnes seules et à faible revenu seront touchées beaucoup plus durement que les mieux nanties. Ce n'est pas une mesure suffisante ni équitable.

**Ce que le gouvernement n'a pas fait...**

**Logement social**

L'ajout de seulement 3000 nouvelles unités de logement social d'ici le 31 mars 2015 est tout simplement ridicule devant les besoins en logement que les locataires peuvent se payer. Le FRAPRU estime les besoins urgents à plus de 50 000 logements sociaux. Le gouvernement du Québec, par la voix de Jean Charest, s'était pourtant engagé en 2008 à réaliser 15 000 logements d'ici 2015...

**Prestations d'aide sociale**

Le gouvernement n'a pas annoncé d'augmentation des prestations d'aide sociale. Elles seront seulement indexées au coût de la vie. Or, qui peut arriver avec environ 567 \$ par mois ? L'abolition des catégories à l'aide sociale (aptés et inaptés à l'emploi) n'est pas non plus à l'ordre du jour.

**Et depuis le dernier budget... Ça continue !**

**Un plan de lutte à la pauvreté anémique**

L'ensemble des groupes sociaux a dénoncé vertement le dernier plan de lutte à la pauvreté annoncé en juin par le ministre Sam Hamad. Ce plan ne comprend aucune mesure structurelle permettant d'augmenter le revenu disponible des personnes en situation de pauvreté, comme l'augmentation du salaire minimum, des prestations d'aide sociale ou la construction de plus de logements sociaux.

**Et la cerise sur le sundae... Les gaz de schiste !**

Le gouvernement est en train de permettre à des entreprises privées d'exploiter le gaz de schiste dans des zones densément peuplées et il refuse d'imposer un moratoire pour faire des études pour évaluer les impacts sur l'environnement et la santé humaine. En plus, le gouvernement se prive de revenus importants en imposant des redevances minimales à l'industrie minière. La population du Québec est en colère !

**Conclusion : Par ses politiques régressives, l'État ne garantit plus le bien commun de la population et ne respecte pas ses obligations en regard des droits économiques et sociaux. Cependant ce n'est pas inéluctable... D'autres choix sont possibles !**

ANNÉE 2010

# Pourquoi pas une rétrospective ?

Par le comité de mobilisation du  
MAC de Montréal

Vous êtes de retour après la pause des Fêtes et nous l'espérons, prêts à amorcer une nouvelle année, que nous vous souhaitons meilleure que l'an passé, il va sans dire. Mais avant de réaliser vos nouvelles résolutions, qui pour la plupart sont les mêmes que celles de l'an dernier, mais qu'on honorerait cette année..., pourquoi pas une petite rétrospective, histoire d'essayer d'éviter les erreurs du passé, d'améliorer toutes les actions précédentes, ou d'enfin débiter une activité laissée de côté, c'est selon.

## Activités organisées par le comité de mobilisation du MAC de Montréal :

Disons que le comité de mobilisation n'a pas chômé, c'est le moins qu'on puisse dire. Appelé à l'organisation d'activités diversifiées et, espérons-le !, pertinentes, le comité en vient à la conclusion que cette année en fut une très stimulante et riche en informations. Voyons cela de plus près :

En février, on préparait déjà les festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire du MAC, prévues pour le 7 mai. Un comité spécial avait été créé pour cette occasion. Nous devions voir aux préparatifs et à l'organisation du spectacle et de la soirée.

Le jeudi 25 février, le comité de mobilisation a organisé une activité sur les fondations privées de bienfaisance. Notre invitée, Nancy Harvey du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, a animé une discussion qui nous a permis de constater les effets pervers de ces fondations sur l'ensemble des organismes communautaires.

Le jeudi 25 mars a eu lieu une deuxième soirée d'information ; animée par Robert Beaudry, directeur du programme TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) de l'organisme de Spectre de rue, celle-ci portait sur les jeunes en difficulté. Nous en avons alors beaucoup appris sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Le jeudi 29 avril a eu lieu une troisième activité sur le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Marche des chômeurs, qui a permis d'obtenir la création du régime canadien d'assurance-chômage. Nous avons alors présenté un documentaire qui raconte l'histoire des gens à qui nous devons la mise sur pied d'un régime qui a malheureusement subi de nombreuses coupures au cours des 20 dernières années.

Le jeudi 27 mai, le comité a organisé une session d'information sur les droits des locataires. Cette soirée était animée par une représentante du Comité logement de la Petite-Patrie. L'insuffisance de revenus est souvent à l'origine des problèmes de logement et quand on est exclu du régime d'assurance-chômage, il devient parfois difficile de se payer un toit.



**Le MAC de Montréal a participé au rassemblement organisé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Marche des chômeurs.**

Le mardi 22 juin, c'était l'assemblée générale annuelle du MAC de Montréal. Il y eut entre autres des élections pour combler les postes arrivés à terme au conseil d'administration, et plusieurs nouveaux membres y ont accédé, dont deux du comité de mobilisation.

Le jeudi 7 octobre, le comité a repris ses activités en organisant une soirée sur la Marche mondiale des femmes, qui a eu lieu à la mi-octobre. On y expliqua l'historique et les revendications de cet important événement, qui a mobilisé des dizaines de milliers de personnes dans les quelque 400 actions qui ont eu lieu à travers la province.

Le comité compte poursuivre l'organisation des soirées d'information, car elles développent l'esprit critique et nos connaissances, et parce que ce sont des activités valorisantes. D'ailleurs, nous vous invitons à faire partie du comité de mobilisation. Vous pouvez vous aussi vous impliquer en communiquant avec **Jacques Beaudoin** (macmtl@macmtl.qc.ca, 514 271-4099).

## Spectacles-bénéfiques et activités pour stimuler la mobilisation :

Le MAC et son comité de mobilisation ont participé à plusieurs activités visant à conscientiser la population ou encore, à soutenir financièrement des groupes en lutte. En voici un aperçu :

Le 24 janvier au théâtre La Tulipe, il y a eu le spectacle soulignant le premier anniversaire du *lock-out* au Journal de Montréal. Un an plus tard, Quebecor continue à embaucher des *scabs* et une partie du travail est accomplie en Ontario. Vivement une nouvelle loi *anti-scab* ou à tout le moins, des modifications aux dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail. Une commission parlementaire à ce sujet doit d'ailleurs être tenue en février.

Les 3 et 4 juin, deux déléguées du MAC se rendaient à Kamouraska pour l'assemblée générale annuelle du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE). Le MASSE rassemble une douzaine de groupes de défense des chômeuses et des chômeurs à travers la province.

Les 10 et 11 juin, nous avons participé au colloque sur le *profilage discriminatoire dans l'espace public*, organisé par la Ligue des droits et libertés en collaboration avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Fait à noter, le colloque a rendu hommage à notre amie Natacha Binsse-Masse, disparue en 2009.

**Lire la suite à la page 9** ↗

## ☞ Suite de la page 8

Avocate et militante du MAC de Montréal, Natacha a été l'instigatrice de ce colloque, qui a permis de mettre en commun la critique des diverses formes de profilage présentes dans l'espace public (politique, racial et social).

Le 23 septembre avait lieu une journée d'étude organisée par la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP), dont le MAC fait partie. Les participantes et participants ont réitéré l'importance de la TROVEP comme regroupement qui fait la promotion du potentiel de transformation sociale de l'éducation populaire autonome.

Le 6 octobre, l'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) organisait un spectacle-bénéfice au Club Soda, mettant en vedette Richard Desjardins, Paul Cargnello, Yvon Deschamps et Ève Cournoyer. Plusieurs membres du MAC de Montréal y ont assisté.

Le 26 octobre, nous avons participé à un « cinq à sept » pour souligner la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome.

Les 11 et 12 novembre, deux déléguées du MAC de Montréal ont participé aux journées d'étude du Mouvement autonome et solidaire et sans-emploi, qui ont eu lieu à L'Ancienne-Lorette. Ce fut l'occasion, pour le MAC, de réaffirmer son engagement envers la construction d'un mouvement actif à l'échelle nationale et voué en tout premier lieu à la défense des chômeurs et des chômeuses.

Le 15 novembre, nous avons assisté à une conférence sur le phénomène de la *gentrification* (parfois appelé « embourgeoisement ») dans le quartier Mile-End à Montréal. L'événement était organisé en collaboration avec le Comité logement du Plateau Mont-Royal et le Comité des citoyens du Mile-End.

## Manifestations auxquelles le MAC a participé :

Ah, les manifestations ! Ce n'est pas ce qui a manqué en 2010. Voici une liste partielle de celles auxquelles nous avons participé :

Le samedi 20 mars, une imposante manifestation a eu lieu pour soutenir les revendications du front commun des salariées du secteur public. On a évalué la foule à près de 75 000 personnes. Nous y avons distribué quelques milliers de tracts annonçant le rassemblement prévu le 18 mai pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Marche des chômeurs.

Le 1<sup>er</sup> avril, une autre manifestation a eu lieu, à l'appel de la *Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics*. Encore là, plusieurs groupes communautaires étaient au rendez-vous ; c'était un jeudi durant la journée, et on a évalué la foule à plus de 10 000 personnes, témoignant ainsi de l'opposition populaire au récent budget du ministre Bachand.

Le 22 avril, une manifestation à caractère féministe a eu lieu durant l'heure du lunch.

Le 1<sup>er</sup> mai, journée spéciale puisqu'il s'agit de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, des militantes du MAC ont participé aux deux principales manifestations qui ont marqué la journée : celle des organisations syndicales en début d'après-midi, ainsi que la manifestation organisée par des groupes à caractère anti-capitaliste, qui a eu lieu un peu plus tard au Carré Saint-Louis.

Le 6 mai, nous avons participé à une « manif-action » organisée par l'OPDS-RM à l'occasion de la Semaine des personnes assistées sociales, question de rappeler qu'il est impossible de survivre avec des prestations inférieures au seuil de pauvreté.

Le 18 mai, un rassemblement a eu lieu au parc Émilie-Gamelin pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Marche des chômeurs. Plusieurs avaient apporté leurs vieux souliers pour démontrer que la lutte se poursuit toujours pour un régime d'assurance-chômage juste et universel. Le rassemblement était organisé par le MASSE.

Le 13 septembre, la TROVEP de Montréal organisait une manifestation pour dénoncer l'élection du futur ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, dans la circonscription de Saint-Laurent.

Le 15 novembre, les Tannantes, un groupe féministe, organisait une manifestation pour rappeler au gouvernement les revendications féministes.

Le 23 novembre, plusieurs groupes communautaires, dont le MAC, manifestent et bloquent l'entrée de l'édifice d'Hydro-Québec, afin de dénoncer les coupures et la tarification des services publics.

Le 4 décembre, c'est la manifestation au parc Lafontaine pour appuyer les lock-outés du Journal de Montréal. Malgré un froid sibérien, on évalue la foule à plus de 5 000 personnes.

La lutte n'est pas finie, plusieurs autres manifestations sont à prévoir en 2011. Nous espérons que vous y serez, c'est très important pour la démocratie.

Alors, on continue ? Il en reste tellement à faire. Car on est loin d'avoir préservé nos acquis, surtout en ce qui concerne la tarification des services publics.

## En conclusion :

Nous avons besoin de vous. Ne vous découragez pas et soyez mobilisés ! Participez à nos rencontres et aux manifestations, ça porte fruit.



**Le 23 novembre 2010, plusieurs groupes communautaires ont manifesté et bloqué l'entrée de l'édifice d'Hydro-Québec, afin de dénoncer les projets de tarification et de privatisation des services publics du gouvernement Charest.**

# À gauche le Québec ?

Par le comité de mobilisation du  
MAC de Montréal

À en croire certaines personnes comme Mario Roy, éditorialiste au quotidien *La Presse*, la majorité des opinions émises sur différents sujets au Québec serait de tendance de gauche. L'éditorialiste va jusqu'à s'inquiéter de ce qu'il considère comme la domination des idées de gauche dans l'espace public.

Dans une série de trois éditoriaux, soit : « Le grabataire », publié le 8 novembre 2010, « Les pros des mots », publié le 9 novembre et « La non-gauche », publié le 10 novembre, ainsi qu'un autre éditorial (« La forteresse », 5 janvier 2011), Mario Roy nous met en garde contre ce phénomène d'une « gauche » qui prendrait de plus en plus d'ampleur, et il déplore la stigmatisation des opinions de « droite ».

Or, que monsieur Roy et ses acolytes se rassurent. Le 26 novembre dernier, Quebecor a obtenu le feu vert du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'obtention d'une licence qui lui permettra d'opérer une chaîne spécialisée de diffusion de nouvelles en continu et d'opinions de droite sur le modèle de *FOX News*, aux États-Unis ; cette chaîne portera le nom de *Sun TV News*. Aussi, la très grande majorité des quotidiens québécois appartiennent aux groupes Gesca ou Quebecor, qui ne sont pas particulièrement ce qu'on pourrait appeler des ténors de la gauche... Il s'agit de publications grand public et à tirage important. Et c'est sans compter les postes de radio et de télévision. En fait, ce ne sont sûrement pas les publications à tirage limité comme *l'aut'journal*, *Le Couac* et encore moins *L'INFOMAC* qui menacent le monopole, sinon la prédominance de leurs idées !

De même, un sondage Léger Marketing réalisé en décembre 2010 confirmait la place de François Legault en 3<sup>e</sup> position dans la liste des personnalités politiques les plus populaires au Québec, après Amir Khadir et Pierre Curzi ; cela, même s'il n'a encore ni équipe, ni programme. Bien que François Legault ne s'affiche pas nécessairement comme un politicien

de droite, c'est ainsi qu'il est perçu et présenté dans les médias. Il se situe dans la lignée des « lucides ». Il va de soi que son hypothétique parti en serait un de droite. Et selon un sondage publié dans *La Presse* du 23 octobre 2010, cet éventuel parti remporterait les élections avec 39 % des intentions de vote, si des élections avaient lieu. Drôle de résultat pour un Québec apparemment *hégémonisé par la gauche*...

Il est vrai, cependant, qu'il y a au Québec certaines personnalités ou encore certains groupes (les groupes communautaires, notamment), qui se montrent sensibles aux revendications traditionnelles portées par la gauche. Il n'y a rien de mal là-dedans : ces personnes sont



tout simplement préoccupées par la justice sociale. Ces personnes peuvent avoir été outrées, par exemple, par la décision de la compagnie Air Canada d'exiger des sacrifices très importants à ses employées, notamment quant à une baisse de leur fonds de pension, ce qui n'a pas empêché la compagnie aérienne d'honorer très avantageusement ses cadres avec augmentation et prime au rendement ! Il en est de même pour plusieurs compagnies canadiennes et surtout américaines, malgré les efforts demandés aux gagne-petit. Au fait, le visionnement du film documentaire *L'encerclement : la démocratie dans les rets du néolibéralisme*, ne peut qu'être bénéfique et instructif de ce qu'est une société de droite néolibérale.

Ne nous le cachons pas, les entreprises ont un but mercantile et doivent rendre

compte à leurs actionnaires ; nous avons pu le constater avec de nombreux projets en partenariat public-privé (PPP). Or, le gouvernement est censé être au service de la population, ce qui n'est pas toujours évident ; c'est pourquoi des groupes de défense des droits se manifestent.

Pour « prouver » que la droite n'a pas droit de cité au Québec, Mario Roy mentionne qu'à l'élection provinciale de 2008, l'Action démocratique du Québec (ADQ) est passée de 39 à 7 députés. Mais qu'ont fait les députés adéquistes alors qu'ils et elles formaient l'opposition officielle ? Certainement rien qui vaille une réélection. La débâcle de l'ADQ en 2008 ne signifie aucunement que la droite n'a pas droit de cité. C'est seulement que les électrices et électeurs favorables à l'ADQ ne sont pas allés voter dans les comtés où celle-ci avait fait un bon score à l'élection précédente.

Dans son éditorial du 8 novembre, Mario Roy semble outré du fait que le cardinal Marc Ouellet fut littéralement crucifié sur la place publique, après qu'il eut sermonné les femmes victimes de viol qui choisissent d'interrompre leur grossesse. Encore là, l'éditorialiste ne mentionne pas que les propos du cardinal étaient archaïques et blessants. Le monde évolue, et ça n'a rien à voir avec la droite, mais bien avec le bon sens ! Même des personnes croyantes étaient contre les prises de position fermées du cardinal Ouellet sur toutes les questions ecclésiastiques, sociales et morales comme l'avortement. Il s'agit de refus de dialogue et de discernement, à ne pas confondre avec un rejet systématique de la droite.

Dans le deuxième volet de sa série, Mario Roy se dit préoccupé du fait que la majorité des analyses sur le logement publiées ou diffusées dans les médias émane du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), plutôt que de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ). Selon lui, cela ferait preuve de la domination du discours de gauche dans les médias. La présence médiatique effectivement importante du FRAPRU est pourtant l'exception qui confirme la règle. C'est le résultat de plus de 30 ans d'efforts de la part d'un groupe ayant

développé une expertise incomparable en matière de logement. Il suffit de voir le traitement réservé aux groupes de défense des sans-emploi ou des personnes assistées sociales pour constater que le point de vue « de gauche » (selon les catégories établies par Mario Roy) ne perce à peu près pas dans les médias.

Dans le dernier volet de sa série, Mario Roy concède que le Québec a peut-être besoin non d'une droite, mais de ce qu'il appelle une « non-gauche », qu'il définit comme « une entité intelligente à toutes les aspirations, peu importe leur étiquette ». Mais peut-on vraiment concilier deux positions aux buts et idéologies diamétralement opposés (à tout le moins en principe) ? Les divers groupes de gauche

ou de droite ne s'entendent même pas toujours à l'intérieur de leurs propres rangs ! Ne rêvons pas en couleurs.

Nous en venons à la conclusion que les opinions de droite sont bien établies ; non seulement ont-elles droit de cité mais dans les faits, ce sont elles qui dominant le discours public. N'est-ce pas un peu bizarre que l'éditorialiste d'un journal qui s'est longtemps présenté comme « *le plus grand quotidien français en Amérique* » se plaigne de la domination des idées de gauche ? Son journal est au cœur de la transmission des idées dominantes au Québec ; et lui-même en est éditorialiste. Mario Roy a-t-il déjà été censuré par ses patrons ? L'a-t-on déjà empêché d'exprimer ses idées

de droite ? Qu'il consacre trois éditoriaux à dénoncer la stigmatisation des idées de droite dans un journal d'influence qui en est le porte-étendard nous semble pour le moins contradictoire, pour dire le moins.

Il est clair qu'on assiste actuellement à une offensive dans le discours public, qui vise à discréditer les luttes populaires et mettre la table à la remise en cause de nos droits économiques et sociaux. C'est pourquoi il est de notre devoir de dénoncer toutes les coupures dans les services publics, de dénoncer les discours et opinions démagogiques et mensongères émanant de la droite ; et tant que nous nous sentirons menacés, nous continuerons le combat !

# L'homme derrière les coupures en Grande-Bretagne

Par Jacques Beaudoin

Bien des gens ont été surpris l'automne dernier en voyant les images des violentes manifestations étudiantes, qui ont secoué la Grande-Bretagne et même failli décapiter le prince Charles et son épouse. Cela tranchait avec le prétendu « flegme » qui caractériserait le comportement des Britanniques. Plus surprenant encore fut d'apprendre l'identité de l'un des hommes à l'origine de cette vague de colère.

Dans son édition du 31 octobre 2010, le quotidien *The Independent* nous apprenait en effet que c'est nul autre que l'ex-ministre libéral des Finances et Premier ministre canadien Paul Martin qui agit à titre de principal conseiller de l'actuel gouvernement britannique pour la mise en œuvre de son plan d'austérité. Les services de Paul Martin, que le quotidien n'hésite pas à présenter comme « *le parain* » des coupures dans les dépenses publiques, ont été requis par le gouvernement de coalition conservateur/libéral-démocrate en raison de sa « bonne réputation » (sic) comme artisan de la lutte au déficit de l'État canadien dans les années 1990.

Il se passe en Grande-Bretagne sensiblement la même chose que dans les autres pays industrialisés : après avoir utilisé les fonds publics pour sauver la mise des

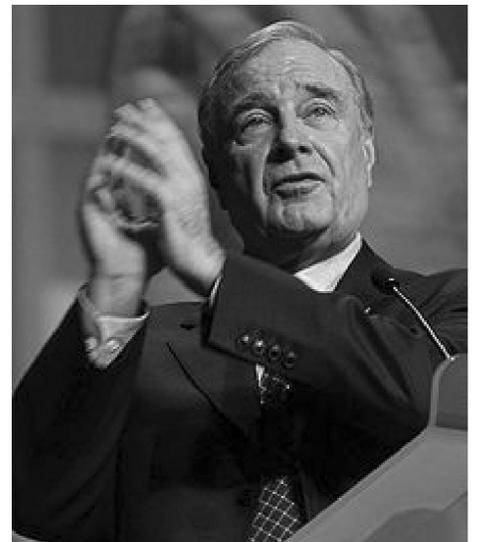
entreprises et des banques en faillite lors de la récente crise économique et financière, les gouvernements tentent maintenant de faire porter le poids du rétablissement de l'équilibre budgétaire sur le dos des travailleurs et travailleuses.

Parmi les mesures inspirées par Paul Martin et annoncées par le gouvernement britannique, mentionnons : l'abolition de près de 500 000 emplois dans le secteur public ; l'augmentation de l'âge de la retraite à 66 ans ; la disparition des allocations familiales pour les familles à revenu moyen et élevé ; et le triplement des frais de scolarité universitaires, qui pourront atteindre 17 000 \$ par année au premier cycle dès la rentrée 2012. Au total, le gouvernement souhaite réduire ses dépenses de plus de 130 milliards de dollars en quatre ans.

Sachant que Paul Martin fut l'un des principaux artisans de l'entreprise de démantèlement du régime canadien d'assurance-chômage dans les années 1990, on ne se surprendra guère que le plan d'austérité britannique fasse de même. Dorénavant, les chômeurs et les chômeuses qui refuseront une offre d'emploi seront privés d'allocations pour trois mois, et ceux qui refuseront trois offres pour trois ans. De plus, les sans-travail seront forcés d'effectuer « *un travail obligatoire d'intérêt général* », sous peine d'une suspension de leurs presta-

tions. On en revient, ni plus ni moins, au modèle des camps de travail que l'on a connus dans les années 1930 au Canada, contre lesquels des milliers de chômeurs se sont révoltés.

Alors qu'on parle de plus en plus de libre-échange et de mondialisation, on aimerait exporter autre chose qu'un ancien premier ministre recyclé en maître d'œuvre d'un tel plan d'attaque contre les travailleurs et travailleuses. Mais puisqu'il en est ainsi, peut-on au moins espérer que l'on importe en échange la colère de la jeunesse britannique, qui s'est exprimée avec éclat au cours des dernières semaines ?



# Du pain, des roses et des Batucadas ?

Par Joëlle Chevrier

1<sup>er</sup> avril 2010, un groupe de femmes, *batucadas*<sup>1</sup> en main et cape bleue sur les épaules, telles de super-héroïnes, s'apprêtent à prendre la rue pour condamner les hausses des tarifs dans les services publics. Les participantes mobilisées proviennent du **Centre des femmes d'ici et d'ailleurs**, le CFIA pour les intimes. Leurs capes bleues indiquent leur appartenance à un vaste mouvement chapeauté par le Regroupement des centres des femmes qui vise à renverser le rouleau compresseur de la privatisation du bien commun. Les *batucadas*, ces percussions brésiliennes faites de matériaux recyclés et faciles à fabriquer, sont appuyées par des chants revendicateurs : *Les femmes unies - Ne s'ront jamais vaincues !* ou bien *Jamais nous ne s'rons soumises - Aux intérêts des entreprises !* ou encore *On s'laissera pas appauvrir - On s'laissera pas désunir !*

Depuis plus d'un quart de siècle, les travailleuses et les participantes du CFIA, quelles que soient leurs origines, œuvrent à développer des approches créatrices et colorées en matière d'éducation populaire pour sortir les femmes de leur isolement, pour renforcer leur autonomie et pour leur donner collectivement les moyens d'améliorer leur sort. De ce fait, ce centre de femmes encourage les participantes à organiser des activités, à mettre sur pied des comités et à assister de façon proactive à la vie associative de l'organisme. Par exemple, le 24 février dernier, une des soirées interculturelles, *Le blanchiment de la peau : le rejet de la noirceur*, a été présentée par une jeune militante. De plus, sous la responsabilité d'un comité, un journal, *Zine*, portant sur l'image du corps, sera lancé lors de la Journée internationale des femmes.

Par ailleurs, pour celles qui ont des âmes d'artistes, le Centre s'est associé à INFUSART, un nouvel organisme culturel du quartier qui « *élabore des ateliers de création individuelle et collective* ». On pourra peut-être s'attendre dans les prochains mois à voir des mini-représentations de nature politique dans les métros montréalais. En outre, un peu pour saluer l'arrivée du printemps, des participantes organisent annuellement les Semaines de l'Art, au cours desquelles se déroulent des ateliers, des expositions et créations artistiques engagées.



## Des services

La plupart des participantes viennent au Centre en raison des services offerts. Il y a l'accueil, où l'on fait de l'écoute, où l'on réfère les femmes vers d'autres ressources si cela est nécessaire et où l'on fait parfois de la défense des droits. La philosophie de l'intervention et l'approche est de nature féministe et interculturelle. De plus, il y a un service d'informatique qui donne accès à un ordinateur branché sur Internet et des cours d'initiation. Le Centre offre aussi un service de halte-garderie et de documentation.

Et comme pour ouvrir davantage les horizons imaginaires des participantes, le Centre a invité en avril à venir présenter le projet *Wapikoni mobile*. Il s'agit d'une sorte de studio ambulatoire de formation et de créations audiovisuelles et musicales issues des communautés des Premières Nations. Gageons que cette approche de création en inspirera plus d'une au CFIA et qu'on se mettra à tourner des courts métrages sur les conditions de vie des femmes en général.

Enfin, que ce soit pour dénoncer la pauvreté des femmes, la violence exercée contre ces dernières ou pour exiger le droit à l'avortement, le CFIA est de tous les combats. La mobilisation des participantes pour les manifestations ou pour des activités d'éducation populaire s'accroît d'année en année. Et c'est tant mieux, car l'avenir ne s'annonce pas rose pour les femmes en raison, entre autres, du budget Bachand du gouvernement du Québec. En effet, les femmes vont continuer de s'appauvrir avec les futures hausses des tarifs d'électricité, des taxes (TVQ et scolaires), des frais scolaires sans compter la nouvelle taxe sur la santé.

1 Une des premières appropriations des Batucadas, comme instrument de revendication, remonte à la Marche mondiale de l'an 2000.

## Quelques cafés-rencontres

2 mars : Budget provincial : quels sont les impacts sur nous ?

9 mars : Ciné-discussion : *Mange, prie, aime* de Ryan Murphy

16 mars : Les politiques d'immigration se resserrent

30 mars : Introduction à l'antiféminisme

4 mai : Squats : Réappropriation de lieux vacants

11 mai : Ciné-discussion : *Incendies* de Denis Villeneuve

6 avril : L'hétérosexisme: un seul modèle d'orientation sexuelle

13 avril : Le revenu de citoyenneté avec l'OPDS

## Coordonnées du Centre des femmes d'ici et d'ailleurs :

8043, rue Saint-Hubert,  
Montréal (Québec) H2R 2P4  
Tél. : 514 495-7728  
Courriel : [cdf.iciailleurs@bellnet.ca](mailto:cdf.iciailleurs@bellnet.ca)  
Site Internet : [www.cdfia.net](http://www.cdfia.net)

**Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au :** 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon).  
**Téléphone :** 514 271-4099. **Coordination :** Jacques Beaudoin. **Ont collaboré à ce numéro :** Norma Bakhos, Jacques Beaudoin, Joëlle Chevrier, Benoit Marsan, Thierry Martin, Martin Richard et Jean Sansregret.

**Infographie :** Benoit Marsan. **Impression :** MAC de Montréal.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada.